



**COMMISSION DES SERVICES
JURIDIQUES
AVIS D’AFFICHAGE**

**ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L’ÉQUITÉ SALARIALE
POUR LE PERSONNEL SALARIÉ SYNDIQUÉ ET NON
SYNDIQUÉ DU RÉSEAU DE L’AIDE JURIDIQUE**

Veillez prendre note que l’affichage des résultats de l’évaluation du maintien de l’équité salariale s’effectuera à compter du 9 janvier 2017, et ce, pour une durée de 60 jours, tel que requis par la *Loi sur l’équité salariale*.

Cet affichage apparaîtra sur les tableaux habituellement utilisés pour la diffusion d’information destinée aux employé(e)s dans les bureaux de l’aide juridique. Il sera également transmis par courriel dans les centres communautaires qui utilisent ce moyen de communication avec leurs employés. De plus, il pourra être consulté en ligne sur le site de la Commission des services juridiques www.csj.qc.ca sur la première page d’accès à l’intranet du réseau.

Ce 22 décembre 2016.

Commission des services juridiques